



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le

06 DEC. 2013

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : MARGUIMBAU
Tél. : : 04.84.35.42.68
n° 26-2010-PPRT 3

AVIS D'ENQUÊTE

relatif au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société EURENCO pour son unité de stockage, reconditionnement, essais, destruction de matières explosibles et pétardage destiné au durcissement ou au travail des métaux, située Parc de Baussenq sur la commune de Saint-Martin-de-Crau

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 6 décembre 2013, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société EURENCO, pour son unité de stockage, reconditionnement, essais, destruction de matières explosibles et pétardage destiné au durcissement ou au travail des métaux, située Parc de Baussenq sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.

- Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société EURENCO à Saint-Martin-de-Crau pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.

- Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.
- Ce règlement permet d'agir sur:
- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant et mise en œuvre de mesures foncières),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Madame Catherine PUECH Ingénieur urbaniste (Bureau d'Etudes) en activité, **titulaire** et Monsieur Marcel GERMAIN chargé de mission environnemental à la raffinerie TOTAL retraité en tant que **suppléant**.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :

- en préfecture des Bouches-du-Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- en sous-préfecture d'Arles, 2 rue du Cloître (2ème étage) 13200 Arles
- en mairie de Saint-Martin-de-Crau-Pôle Aménagement-Avenue de Plaisance 13300 Saint-Martin de Crau, pour une durée de 33 jours, **du lundi 30 décembre 2013 au vendredi 31 janvier 2014 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie Saint-Martin-de-Crau **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie Saint-Martin-de-Crau dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Madame PUECH recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de **Saint-Martin-de-Crau - Pôle Aménagement -Avenue de Plaisance 13300 Saint - Martin de Crau,**

- le vendredi 3 janvier 2014 de 13h 30 à 16h 30
- le jeudi 9 janvier 2014 de 8h 30 à 12h
- le mercredi 15 janvier 2014 de 13h 30 à 16h 30
- le mardi 21 janvier 2014 de 13h 30 à 16h 30
- le vendredi 31 janvier 2014 de 13h 30 à 16h 30

Le public peut prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès de la mairie de Saint-Martin-de-Crau, en sous-préfecture d'Arles et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.f> , pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par le maire de Saint-Martin-de-Crau, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Arles, **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et **rappelé dans les huit premiers jours.**

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> .

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

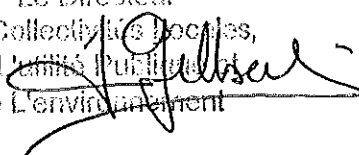
Les services instructeurs en charge de plan sont représentés par:

- Monsieur Pierre GASQUY Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement TEL 04 42 13 01 09
- Monsieur Frédéric ARCHELAS -Direction Départementale des Territoires et de la Mer TEL 04.91.28.41.15
- Monsieur Patrick Couturier Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement TEL 04 91 83 63 19

Marseille le

06 DEC. 2013

Pour le Préfet
Le Directeur
des Collectivités Locales,
de l'Unité Publique
de l'Environnement



Josiane GILBERT